

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة الصحة، السكان وإصلاح المستشفيات
MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME
HOSPITALIERE

المديرية العامة للوقاية وترقية الصحة
DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE

**NOTE N° 09 DU 18 MARS 2020 RELATIVE A LA GESTION
DU CAS SUSPECT OU CONFIRME C OVID-19 ET DES SUJETS CONTACTS**

Destinataires - Madame et Messieurs les Walis - Monsieur le Directeur Général de l'Institut Pasteur d'Algérie - Monsieur le Directeur Général de l'Institut National de Santé Publique - Mesdames et Messieurs les Directeurs de la Santé et de la Population des Wilayas En communication avec Mesdames et Messieurs : - Les Directeurs des Etablissements Publics Hospitaliers - Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers Spécialisés - Les Directeurs des Etablissements Publics de santé de Proximité - Monsieur le Directeur Général de l'EHU d'Oran - Madame et Messieurs les Directeurs Généraux des CHU	Pour Information Pour Information Pour information Pour Exécution, Diffusion et Suivi Pour Exécution
---	---

Référence :

- Note N°04 du 20 février 2020, relative à la mise à jour des définitions et des modalités de surveillance, détection, notification et conduite à tenir devant un cas suspect ou confirmé d'infection par le nouveau coronavirus Covid-19.
- Note N°05 du 27 février 2020, relative à la gestion du cas suspect et/ou confirmé Covid-19 et des cas contacts.

Compte tenu de l'évolution de la situation épidémiologique de la maladie à coronavirus Covid-19, cette note vient compléter et rappeler l'application des directives édictées par les notes sus référencées.

Le niveau 2 de l'alerte actuelle se caractérise par l'apparition de cas importés sur le territoire national. Cela peut être des cas isolés ou des foyers circonscrits. Il n'existe pas de circulation active du virus.

L'objectif à ce stade est de détecter précocement les cas pour éviter la transmission du virus à d'autres personnes et de contenir l'infection aux foyers identifiés afin de retarder la propagation du virus.

Durant cette phase, il s'agit surtout de renforcer les mesures de prévention, à savoir : **la détection précoce des cas et leur prise en charge selon un parcours de soins sécurisé**, et **la recherche des sujets contacts** pour éviter la propagation active du virus dans la population.

1- CONCERNANT LA DEFINITION DES CAS

Ces définitions sont susceptibles d'évoluer et ce, en fonction des informations disponibles.

→ **Cas suspect** est défini comme :

a) Toute personne présentant :

- des signes cliniques d'infection respiratoire aiguë basse quelle que soit sa gravité avec une fièvre ou une sensation de fièvre, sans autres étiologies identifiées pouvant expliquer pleinement la symptomatologie.

ET

- ayant voyagé ou séjourné dans une région dont la transmission est active dans les 14 jours précédant la date de début des signes cliniques.

OU

b) Toute personne présentant une infection respiratoire aiguë quelle que soit sa gravité, dans les 14 jours suivant l'une des expositions suivantes :

- toute personne ayant eu un contact étroit* avec un cas confirmé de Covid-19, pendant que **ce dernier était symptomatique**.

- toute personne Co-exposée, définie comme ayant été soumise aux mêmes risques d'exposition (c'est-à-dire un séjour / voyage dans une région dont la transmission est active) qu'un cas confirmé.

- toute personne ayant travaillé ou ayant séjourné dans un service hospitalier dans lequel un cas d'infection au covid-19 a été confirmé.

<p>* Le contact étroit est une personne ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé lorsque celui-ci présentait des symptômes (exemple : famille, même chambre, ou ayant eu un contact direct en face à face en moins d'un mètre du cas au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion, voisin de classe ou de bureau, voisin du cas dans un transport collectif).</p>

→ **Cas confirmé** est défini comme :

Tout cas suspect avec un résultat virologique positif au Covid-19.

→ **Cas exclu** est défini comme :

Un cas déclaré initialement « cas suspect » et :

- qui après enquête, ne répond pas aux critères de définition d'un cas suspect ;
- qui a un résultat biologique négatif (absence d'infection au Covid-19).

2- CONCERNANT LE DIAGNOSTIC VIROLOGIQUE

Seules les personnes symptomatiques répondant à la définition du cas suspect bénéficieront d'un prélèvement :

- Personnes **symptomatiques** de retour d'une zone de circulation du virus
- Personnes **symptomatiques** contacts d'un cas confirmé

3- CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE

3-1- Cas suspects ayant des co-morbidités et/ou des facteurs de risque de complications :

Ces cas doivent être hospitalisés et isolés dans des structures disposant d'un service ou d'une unité de réanimation.

3-2- Cas suspects sans facteurs de risque :

Ces cas seront hospitalisés et isolés au niveau d'un service de maladies infectieuses ou autres services dédiés.

Il est rappelé par ailleurs les directives suivantes :

- Les mesures de sécurité et d'hygiène doivent être appliquées à tous les niveaux ;
- Le respect du circuit du patient « cas suspect » Covid-19 en lien avec le SAMU et la protection civile ;
- Le **masque chirurgical** doit être réservé aux :
 - personnes présentant des signes d'infection respiratoires évoquant un Covid-19 et/ou aux patients confirmés Covid-19 ;
 - personnels de santé (médical et paramédical), personnes chargées des premiers secours et personnes en charge du transport sanitaire en cas de contact avec une des personnes citées ci-dessus.
- Le **masque de protection de type FFP2** est réservé **exclusivement** aux personnels soignants qui réalisent des gestes médicaux invasifs ou des manœuvres au niveau de la sphère respiratoire.

Je vous demande d'accorder une attention particulière à la stricte application des directives édictées dans la présente note, de veiller au respect du circuit d'acheminement de l'information et de me tenir informé de toutes les difficultés rencontrées sur le terrain.

Cette note doit faire l'objet d'une large diffusion, elle est téléchargeable sur le site www.sante.gov.dz .

Le Directeur Général



مدير عام الوقاية وترقية الصحة
[Signature]
فورار جمال